



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Secrétariat Général*

# CALENDRIER *PREVISIONNEL* (\*) DES EXAMENS ET CONCOURS INTERNES 2017/2018

## Filière administrative

organisés par la direction des ressources humaines/sous-direction du recrutement et de la formation/bureau du recrutement et de la promotion professionnelle

Les modalités d'inscription sont précisées, dès l'ouverture de l'examen ou concours interne (environ un mois avant la date de clôture des inscriptions) à la rubrique « [Les recrutements](#) » et, le cas échéant, sur le site des services déconcentrés concernés.

(\*) *Les dates sont susceptibles d'être modifiées* – dernière mise à jour **02.01.2017**

CAT	CONDITIONS Etre en activité, en détachement ou en congé parental	FILIERE ADMINISTRATIVE	INSCRIPTIONS	EPREUVES ECRITES	EPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
A	<p>CONCOURS INTERNE</p> <p>Ouvert aux fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article 2 de la <a href="#">loi n° 86-33 du 9 janvier 1986</a> portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux militaires et aux magistrats qui, à la date de clôture des inscriptions, sont en position d'activité, de détachement ou de congé parental, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale.</p> <p>Les candidats doivent justifier, à la date de clôture des inscriptions, de quatre années au moins de services publics.</p> <p>Pour la détermination de cette durée, ne sont pas prises en considération les périodes de formation ou de stage dans une école ouvrant accès à un corps de la fonction publique.</p> <p>Ce concours est également ouvert aux candidats qui justifient de quatre années au moins de services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la <a href="#">loi n° 83-634 du 13 juillet 1983</a> exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès au corps des attachés d'administration.</p> <p>La condition « en fonctions à la date de clôture des inscriptions » n'est pas opposable aux ressortissants communautaires.</p>	<p><a href="#">ATTACHES D'ADMINISTRATION</a></p> <p>INSTITUTS REGIONAUX D'ADMINISTRATION</p>	<p>Le recrutement et la formation s'effectuent par la voie des instituts régionaux d'administration (I.R.A.) installés à Bastia, Lille, Lyon, Metz et Nantes.</p> <p>Pour tout renseignement concernant les concours interministériels d'accès aux I.R.A. s'adresser au Ministère de la fonction publique 139 rue de Bercy 75572 PARIS CEDEX 12</p>			<p><a href="http://www.fonction-publique.gouv.fr">www.fonction-publique.gouv.fr</a></p>

CAT	CONDITIONS Etre en activité, en détachement ou en congé parental	FILIERE ADMINISTRATIVE	INSCRIPTIONS	EPREUVES ECRITES	EPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
A	<p align="center">CONCOURS INTERNE</p> <p>Ouvert aux fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article 2 de la <a href="#">loi n° 86-33 du 9 janvier 1986</a> modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale ainsi qu'aux militaires et magistrats, comptant au moins quatre ans de services publics au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 (*) de la <a href="#">loi n° 83-634 du 13 juillet 1983</a> exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'Etat. La condition « en fonctions » n'est pas opposable aux ressortissants communautaires.</p>	<p align="center"><a href="#">ATTACHE D'ADMINISTRATION</a></p> <p align="center">(au titre de l'année 2017)</p>	<p>Ouverture des inscriptions <b>1<sup>er</sup> février 2017</b></p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription <b>1<sup>er</sup> mars 2017</b> (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives <b>1<sup>er</sup> mars 2017</b> (par voie électronique ou postale)</p>	<p align="center">16 mai 2017</p> <p>Date limite d'envoi des dossiers RAEP <b>21 juillet 2017</b> (par voie électronique ou postale)</p>	<p align="center">du 7 au 21 septembre 2017</p>	<p><a href="mailto:gestionnaire7-concours@interieur.gouv.fr">gestionnaire7-concours@interieur.gouv.fr</a> <a href="mailto:gestionnaire12-concours@interieur.gouv.fr">gestionnaire12-concours@interieur.gouv.fr</a></p>
B	<p align="center">CONCOURS INTERNE INTERMINISTERIEL</p> <p>Ouvert aux fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article 2 de la <a href="#">loi n° 86-33 du 9 janvier 1986</a> portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la <a href="#">loi n° 83-634 du 13 juillet 1983</a> exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès au corps des secrétaires administratifs. La condition « en fonctions à la date de clôture des inscriptions » n'est pas opposable aux ressortissants communautaires.</p>	<p align="center"><a href="#">SECRETARE ADMINISTRATIF DE CLASSE NORMALE</a></p> <p align="center">[administration centrale (PARIS) et services déconcentrés de la région Ile-de-France]</p> <p align="center">(au titre de l'année 2017)</p> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p align="center">concours en province : s'adresser aux préfetures de région</p>	<p>Ouverture des inscriptions <b>du 7 février 2017</b> à 12 h 00 (heure de Paris) <b>au 7 mars 2017</b> à 17 h 00 (heure de Paris)</p> <p align="center"><b>Informations</b> sur le site internet du <a href="#">ministère de l'éducation nationale</a></p> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p align="center"><b>février 2017</b></p>	<p align="center">26 avril 2017</p> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p align="center">26 avril 2017</p>	<p align="center">du 13 au 16 juin 2017</p>	<p>PARIS - RIF : <a href="mailto:drh-sdrf-concours@interieur.gouv.fr">drh-sdrf-concours@interieur.gouv.fr</a></p> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p>CONCOURS DECONCENTRES : Préfetures de région Bureau des ressources humaines</p>

CAT	CONDITIONS Etre en activité, en détachement ou en congé parental	FILIERE ADMINISTRATIVE	INSCRIPTIONS	EPREUVES ECRITES	EPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
C	<p>CONCOURS INTERNE</p> <p>Ouvert aux fonctionnaires et agents contractuels de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, aux militaires, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale comptant au moins un an de services publics au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle ce concours est organisé.</p> <p>Ce concours est également ouvert, dans les mêmes conditions, aux candidats justifiant d'un an de services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la <a href="#">loi n° 83-634 du 13 juillet 1983</a> exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès au corps des adjoints administratifs.</p> <p>La condition « en fonctions » n'est pas opposable aux ressortissants communautaires.</p>	<p><u><a href="#">ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL</a></u> <u><a href="#">DE 2<sup>ème</sup> CLASSE</a></u></p> <p><i>(anciennement adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe)</i></p> <p>[administration centrale (PARIS) et services déconcentrés de la région Ile-de-France]</p> <p>(au titre de l'année 2017)</p> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p>concours en province : s'adresser aux préfectures de région</p>	<p>Ouverture des inscriptions <b>17 janvier 2017</b></p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription <b>16 février 2017</b> (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives <b>16 février 2017</b> (par voie électronique ou postale)</p>	<p>19 avril 2017</p>	<p>du 12 juin au 7 juillet 2016</p>	<p>PARIS - RIF :</p> <p><a href="mailto:gestionnaire3-concours@interieur.gouv.fr">gestionnaire3-concours@interieur.gouv.fr</a> <a href="mailto:gestionnaire8-concours@interieur.gouv.fr">gestionnaire8-concours@interieur.gouv.fr</a></p> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p>CONCOURS DECONCENTRES : Préfectures de région Bureau des ressources humaines</p>

CAT	CONDITIONS <i>réservés aux agents du ministère de l'intérieur</i>	FILIERE ADMINISTRATIVE <i>examens professionnels réservés</i>	INSCRIPTIONS	EPREUVES ECRITES	EPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
A	<p>EXAMEN PROFESSIONNEL</p> <p>Ouvert aux attachés d'administration de l'Etat rattachés, pour leur gestion, au ministre de l'intérieur qui, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, ont accompli au moins trois ans de services effectifs dans un corps civil ou un cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau et ayant atteint le 5<sup>ème</sup> échelon de leur grade.</p> <p>Les attachés d'administration de l'Etat qui, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, appartiennent au grade d'attaché et auraient réuni les conditions pour une promotion au grade supérieur au plus tard au titre de l'année 2018, sont réputés réunir ces conditions à la date à laquelle ils les auraient réunies en application des dispositions antérieures au <a href="#">Décret n° 2016-907 du 1<sup>er</sup> juillet 2016</a>.</p>	<p><a href="#">ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATION</a></p> <p>(au titre de l'année 2018)</p>	<p>Ouverture des inscriptions <b>31 mai 2017</b></p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription <b>29 juin 2017</b> (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des dossiers RAEP <b>29 juin 2017</b> (par voie électronique ou postale)</p>	<p>/</p> <p>Date limite d'envoi des dossiers RAEP <b>29 juin 2017</b> (par voie électronique ou postale)</p>	<p>du 23 octobre au 6 décembre 2017</p>	<p><a href="mailto:gestionnaire9-concours@interieur.gouv.fr">gestionnaire9-concours@interieur.gouv.fr</a> <a href="mailto:gestionnaire2-concours@interieur.gouv.fr">gestionnaire2-concours@interieur.gouv.fr</a></p>
A	<p>EXAMEN PROFESSIONNEL (B en A)</p> <p>Ouvert aux secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer qui, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle l'examen professionnel est organisé, ont accompli au moins six années de services publics dans un corps ou cadre d'emplois de catégorie B ou de niveau équivalent.</p>	<p><a href="#">ATTACHE D'ADMINISTRATION</a></p> <p>(au titre de l'année 2017)</p>	<p>Ouverture des inscriptions <b>1<sup>er</sup> février 2017</b></p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription <b>1<sup>er</sup> mars 2017</b> (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives <b>1<sup>er</sup> mars 2017</b> (par voie électronique ou postale)</p>	<p>16 mai 2017</p> <p>Date limite d'envoi des dossiers RAEP <b>21 juillet 2017</b> (par voie électronique ou postale)</p>	<p>du 26 septembre au 5 octobre 2017</p>	<p><a href="mailto:gestionnaire15-concours@interieur.gouv.fr">gestionnaire15-concours@interieur.gouv.fr</a> <a href="mailto:gestionnaire1-concours@interieur.gouv.fr">gestionnaire1-concours@interieur.gouv.fr</a></p>

CAT	<b>CONDITIONS</b> <i>réservés aux agents du ministère de l'intérieur</i>	<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b> <i>examens professionnels réservés</i>	<b>INSCRIPTIONS</b>	<b>EPREUVES ECRITES</b>	<b>EPREUVES ORALES</b>	 <b>CORRESPONDANTS</b>
<b>B</b>	<p>EXAMEN PROFESSIONNEL</p> <p>Ouvert aux secrétaires administratifs de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer justifiant d'au moins un an dans le 5<sup>ème</sup> échelon de leur grade et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.</p> <p>Ces conditions s'apprécient au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement.</p> <p>Les secrétaires administratifs qui, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, appartiennent au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et auraient réuni les conditions pour une promotion au grade supérieur au plus tard au titre de l'année 2018, sont réputés réunir ces conditions à la date à laquelle ils les auraient réunies en application des dispositions antérieures au <a href="#">Décret n° 2016-581 du 11 mai 2016</a>.</p>	<p><a href="#">SECRETARE ADMINISTRATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE</a></p> <p>(au titre de l'année 2018)</p>	<p>Ouverture des inscriptions</p> <p><b>24 janvier 2017</b></p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription</p> <p><b>23 février 2017</b> (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des dossiers RAEP</p> <p><b>23 février 2017</b> (par voie électronique ou postale)</p>	<p>18 mai 2017</p> <p>Date limite d'envoi des dossiers RAEP</p> <p><b>23 février 2017</b> (par voie électronique ou postale)</p>	<p>du 10 au 20 octobre 2017</p>	<p><a href="mailto:gestionnaire11-concours@interieur.gouv.fr">gestionnaire11-concours@interieur.gouv.fr</a></p>
<b>B</b>	<p>EXAMEN PROFESSIONNEL</p> <p>Ouvert aux secrétaires administratifs de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer ayant au moins atteint le 4<sup>ème</sup> échelon de leur grade et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.</p> <p>Ces conditions s'apprécient au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement.</p> <p>Les secrétaires administratifs qui, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, appartiennent au grade de secrétaire administratif de classe normale et auraient réuni les conditions pour une promotion au grade supérieur au plus tard au titre de l'année 2018, sont réputés réunir ces conditions à la date à laquelle ils les auraient réunies en application des dispositions antérieures au <a href="#">Décret n° 2016-581 du 11 mai 2016</a>.</p>	<p><a href="#">SECRETARE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPERIEURE</a></p> <p>(au titre de l'année 2018)</p>	<p>Ouverture des inscriptions</p> <p><b>30 mars 2017</b></p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription</p> <p><b>27 avril 2017</b> (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives</p> <p><b>27 avril 2017</b> (par voie électronique ou postale)</p>	<p>27 juin 2017</p>	<p>/</p>	<p><a href="mailto:gestionnaire13-concours@interieur.gouv.fr">gestionnaire13-concours@interieur.gouv.fr</a></p>
<b>B</b>	<p>EXAMEN PROFESSIONNEL (C en B)</p> <p>Ouvert aux fonctionnaires appartenant à un corps de catégorie C ou de même niveau relevant du ministre de l'intérieur ou affectés dans ce ministère.</p> <p>Les intéressés doivent justifier, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle l'examen est organisé, d'au moins sept années de services publics.</p>	<p><a href="#">SECRETARE ADMINISTRATIF DE CLASSE NORMALE</a></p> <p>(au titre de l'année 2017)</p>	<p>Ouverture des inscriptions</p> <p><b>2 février 2017</b></p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription</p> <p><b>6 mars 2017</b> (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives</p> <p><b>6 mars 2017</b> (par voie électronique ou postale)</p>	<p>26 avril 2017</p> <p>Date limite d'envoi des dossiers RAEP</p> <p><b>7 juillet 2017</b> (par voie électronique ou postale)</p>	<p>du 7 au 27 septembre 2017</p>	<p><a href="mailto:gestionnaire4-concours@interieur.gouv.fr">gestionnaire4-concours@interieur.gouv.fr</a>  <a href="mailto:gestionnaire10-concours@interieur.gouv.fr">gestionnaire10-concours@interieur.gouv.fr</a></p>

CAT	CONDITIONS <i>réservés aux agents non titulaires relevant du ministre de l'intérieur</i>	FILIERE ADMINISTRATIVE <i>recrutements réservés</i>	INSCRIPTIONS	EPREUVES ECRITES	EPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
A	<p>CONCOURS RESERVE</p> <p>Ce recrutement est réservé uniquement aux agents contractuels relevant du ministre de l'intérieur concernés par le plan de titularisation prévu par la <a href="#">loi n° 2012-347 du 12 mars 2012</a> dite « Sauvadet ».</p>	<p><a href="#">ATTACHE D'ADMINISTRATION</a></p> <p>(au titre de l'année 2017)</p>	<p>Ouverture des inscriptions <b>24 janvier 2017</b></p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription <b>21 février 2017</b> (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives <b>21 février 2017</b> (par voie électronique ou postale)</p>	<p>16 mai 2017</p> <p>Date limite d'envoi des dossiers RAEP <b>21 juillet 2017</b> (par voie électronique ou postale)</p>	<p>du 26 septembre au 5 octobre 2017</p>	<p><a href="mailto:gestionnaire15-concours@interieur.gouv.fr">gestionnaire15-concours@interieur.gouv.fr</a></p> <p><i>En cas de doute sur votre éligibilité au concours réservé vous pouvez contacter le</i></p> <p><b>BPTS</b> <a href="mailto:anne-sylvie.delouvrier@interieur.gouv.fr">anne-sylvie.delouvrier@interieur.gouv.fr</a></p> <p><i>Les agents contractuels de l'OFII sont invités à se rapprocher de leur bureau de gestion des personnels</i></p> <p><b>OFII</b> <a href="mailto:titularisation.drh@ofii.fr">titularisation.drh@ofii.fr</a></p>

CAT	CONDITIONS <i>réservés aux agents non titulaires relevant du ministre de l'intérieur</i>	FILIERE ADMINISTRATIVE SERVICE SOCIAL <i>recrutements réservés</i>	INSCRIPTIONS	EPREUVES ECRITES	EPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
<b>B</b>	EXAMEN PROFESSIONNALISE RESERVE Ce recrutement est réservé uniquement aux agents contractuels relevant du ministre de l'intérieur concernés par le plan de titularisation prévu par la <a href="#">loi n° 2012-347 du 12 mars 2012</a> dite « Sauvadet ».	<a href="#">ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL</a> (au titre de l'année 2017)	Ouverture des inscriptions <b>29 août 2017</b>  Date limite de retrait des formulaires d'inscription <b>26 septembre 2017</b> (par voie électronique ou postale)  Date de clôture des inscriptions et d'envoi des dossiers RAEP <b>26 septembre 2017</b> (par voie électronique ou postale)	/  Date limite d'envoi des dossiers RAEP <b>26 septembre 2017</b> (par voie électronique ou postale)	du 13 au 23 novembre 2017	<a href="mailto:gestionnaire4-concours@interieur.gouv.fr">gestionnaire4-concours@interieur.gouv.fr</a>  <i>En cas de doute sur votre éligibilité au concours réservé vous pouvez contacter le</i>  <b>BPTS</b> <a href="mailto:anne-sylvie.delouvrier@interieur.gouv.fr">anne-sylvie.delouvrier@interieur.gouv.fr</a>  <i>Les agents contractuels de l'OFII sont invités à se rapprocher de leur bureau de gestion des personnels</i>  <b>OFII</b> <a href="mailto:titularisation.drh@ofii.fr">titularisation.drh@ofii.fr</a>

► **VOUS ETES CANDIDAT, CONTACTEZ :**

► **Pour les recrutements sur Paris et région Ile-de-France dans la filière administrative**

et

► **Pour les recrutements dans les filières « services techniques » - « permis de conduire et sécurité routière » - « systèmes d'information et de communication »**  
(affectations nationales) :

Ministère de l'intérieur  
Sous-direction du recrutement et de la formation  
Bureau du recrutement et de la promotion professionnelle  
Section organisation des concours et examens professionnels  
27 cours des Petites Ecuries

77185 LOGNES

INTERNET : [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr) (rubrique « [Le ministère recrute](#) »)

*et/ou* (pour les recrutements dans les filières « services techniques » et « systèmes d'information et de communication ») :

Bureau des ressources humaines du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) ou délégation régionale du SGAMI de votre choix

*Toute demande de renseignements, annales ou formulaire d'inscription à un recrutement doit être accompagnée impérativement d'une enveloppe (format A4) affranchie au tarif en vigueur pour une lettre jusqu'à 100 g et libellée à vos nom et adresse.*

► **Pour les recrutements en province dans la filière administrative : secrétaires et adjoints administratifs**

(affectations dans la région où se déroule le recrutement) :

Bureau des ressources humaines de la préfecture de région de votre choix

► **Pour les recrutements en province dans la filière services techniques : adjoints techniques**

(affectations dans la région où se déroule le recrutement) :

Bureau des ressources humaines du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) ou délégation régionale du SGAMI de votre choix

► **Pour les recrutements de la fonction publique territoriale (FPT) :**

Fédération nationale des centres de gestion

[www.fncdg.fr](http://www.fncdg.fr)

► **Pour les recrutements de la fonction publique hospitalière (FPH) :**

Fédération hospitalière de France

[www.emploi.fhf.fr](http://www.emploi.fhf.fr)

Agences régionales de santé

[www.ars.sante.fr](http://www.ars.sante.fr)

L'ensemble des recrutements administratifs et techniques dans la fonction publique peut être consulté sur le site des concours et recrutements de l'Etat

[www.fonction-publique.gouv.fr/score](http://www.fonction-publique.gouv.fr/score)